



## **Note Fusion**

**Réactualisation**

## Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>RESUME.....</b>  | <b>1</b>  |
| <b>I. Introduction.....</b>   | <b>4</b>  |
| <b>II. Les fondements de la logique de fusion.....</b>                      | <b>5</b>  |
| a. Bologne et l'espace européen d'enseignement supérieur.....               | 5         |
| b. Economie d'échelle administrative .....                                  | 6         |
| c. Adossement et fusion, les deux faces d'une même médaille.....            | 6         |
| d. Taille critique .....  | 6         |
| e. Rationalisation de l'offre d'enseignement.....                           | 7         |
| f. Volonté politique .....  | 8         |
| <b>III. Regards critiques .....</b>   | <b>9</b>  |
| a. Economies d'échelles .....   | 9         |
| b. Rationalisation de l'offre d'enseignement.....                           | 9         |
| c. Visibilité : critique de la vision concurrentielle .....                 | 11        |
| d. Diversité ou stratification de l'enseignement et de la recherche ? ..... | 12        |
| e. Clivages fondés sur des vieux piliers.....                               | 14        |
| f. Rapidité et transparence.....  | 14        |
| g. Représentation étudiante .....   | 15        |
| <b>IV. Conclusion .....</b>   | <b>17</b> |

## RESUME

Cette position se veut une vision critique quant aux réels objectifs poursuivis actuellement en termes de fusions des établissements de l'enseignement supérieur. Cette position devra donc être adaptée et/ou modifiée si ces objectifs venaient à changer.

Dans cette note, nous replaçons le processus de fusion dans le contexte de l'harmonisation européenne qui vise à favoriser la concurrence entre les établissements et nous tenterons d'analyser la compatibilité du phénomène des fusions avec les intérêts étudiant-e-s.

Les principaux arguments et causes avancés par les adeptes du processus de fusions:

L'économie d'échelle (notamment par la centralisation des services administratifs) diminue le coût de la gestion du nouvel établissement et permet de dégager des fonds.

La taille critique est la taille minimale qu'un établissement doit atteindre pour survivre au mécanisme de concurrence introduit par le processus de Bologne.

La rationalisation de l'offre d'enseignement vise à supprimer les cours et/ou labos et infrastructures qui font office, à leurs yeux, de doublons. La rationalisation n'est cependant pas utilisée en tant que telle comme argument pour les fusions mais en suit cependant la logique inexorable. Pour les étudiant-e-s, cela signifie une augmentation du coût des études car la suppression de cours et/ou infrastructures implique que plus de déplacements sont nécessaires en raison de l'éloignement géographique de l'offre d'enseignement.

La folie des grandeurs de certains recteurs ou directeurs-trices-président-e-s, qui voudraient voir leur nom inscrit pour la postérité comme celui de l'artisan de la fusion peut mener à une « guerre » à l'absorption des petites institutions par les grandes.

Notons qu'il y a non seulement une volonté européenne de rationalisation mais aussi en Communauté Française au sein de laquelle nous constatons la mise en place d'incitants financiers à la fusion.

La situation actuelle témoigne d'une logique marchande de rentabilité, de concurrence et de visibilité qui assimile l'enseignement à un service marchand !

Réponse de la FEF :

La FEF part de l'hypothèse que les étudiant·e·s cherchent des études adaptées à leurs attentes, d'une excellente qualité, à moindre coût et donc à proximité de leur lieu d'habitation.

La diminution du nombre d'établissements est une piste qui pourrait certes permettre de réelles économies mais dont le coût serait payé par les étudiant·e·s. Cette diminution implique l'érection d'une barrière financière supplémentaire (plus de déplacements). De plus, de grandes entités avec moins d'encadrement favorisent l'échec des étudiant·e·s, ce qui est inacceptable.

En outre, la diversité des institutions et des méthodes d'enseignement et de recherche doit être considérée comme une richesse et un stimulant intellectuel.

Aussi, la FEF appelle à ce que des analyses préalables ainsi que des négociations plus sérieuses soient envisagées avant d'entamer le processus de fusion.

Enfin, concernant la représentation étudiante, le décret participation ne prévoit pas que l'institution mette à disposition des étudiants un local dans chaque site de l'université fusionnée et les budgets alloués à une représentation étudiante fusionnée diminuent fortement par rapport au financement dont les diverses représentations bénéficiaient avant la fusion.

En conclusion, le processus de fusion est mené avec en ligne de mire des objectifs économiques qui ne rejoignent pas, à l'heure actuelle, les intérêts des étudiant·e·s.

## I. Introduction

La présente note a pour objectif de donner à la FEF une position construite sur le processus actuel de fusion existant tant en hautes écoles qu'en universités. Nous avons préféré mêler au sein d'une même note ces deux pôles de l'enseignement supérieur car le mécanisme de fusion y est tant dans l'un que dans l'autre motivé par une logique similaire.

Il apparaît aujourd'hui urgent pour la Fédération de définir une position claire sur le processus de fusion et sur la compatibilité de ce processus avec l'intérêt des étudiant·e·s que nous défendons et à laquelle les AG membres puissent se référer. Elle donnera aussi à la Fédération l'occasion d'adopter une attitude non plus seulement

réactive mais également prospective à l'égard de ce mouvement actuel et des dangers futurs qu'il pourrait engendrer.

En introduction à cette note, nous voulons d'emblée affirmer que nous ne sommes pas opposés par principe à l'idée de fusion. Il n'y a d'ailleurs aucune raison d'adopter une position d'opposition principielle. La position que nous porte sur les fusions telles qu'elles sont conçues et pratiquées actuellement et ne tendant pas vers un enseignement accessible à tous.

Ces buts, il est essentiel d'en faire une analyse précise si l'on veut comprendre le processus de fusions. Cela fera l'objet d'une première partie. Dans un second temps, nous proposerons un regard critique sur ces buts, sur les dangers qu'ils peuvent représenter.

## **II. Les fondements de la logique de fusion**

### **II. a. Bologne et l'espace européen d'enseignement supérieur**

La construction de l'espace européen d'enseignement supérieur, rendue possible par la déclaration de Bologne en 1999, nécessite et a vu apparaître des normes et des outils (le supplément diplôme, les ECTS, la structure Bachelor–Master–Doctorat,...) qui sont autant d'instruments visant à permettre la comparaison entre les différentes institutions qui composent le paysage d'enseignement supérieur européen. Cette comparaison (notamment via les rankings) instaure un mécanisme de compétition entre les établissements européens qui devrait aboutir, à terme, à l'émergence de quelques institutions de calibre européen, capables de concurrencer de manière visible les meilleures institutions américaines et asiatiques. Cette compétition, ainsi que l'ouverture du marché de l'enseignement supérieur, est notamment souhaitée par les Etats- Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande dans le cadre de l'Accord Général sur la Commercialisation des Services discuté au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce.

C'est notamment dans ce cadre qu'il convient d'analyser les fusions qui s'opèrent actuellement au sein des établissements d'enseignement supérieur de la Communauté Française.

## **II. b. Economie d'échelle**

Un des arguments avancés en faveur d'une fusion est celui des économies d'échelle suivant lequel une institution de grande taille coûte moins cher (proportionnellement) que plusieurs institutions de plus petite taille. En rendant possible une certaine centralisation administrative, une fusion permet alors de réduire les coûts inhérents à la gestion d'un établissement d'enseignement (secrétariats, différents services administratifs, bibliothèques, directions,...), et de réallouer les moyens ainsi dégagés à d'autres missions. Produire autant avec moins (ou produire plus avec autant), telle serait la logique d'économie d'échelle derrière les fusions.

## **II. c. Adossement et fusion, les deux faces d'une même médaille**

Face aux critiques et à l'attention médiatique des fusions, certains établissements d'enseignement supérieur peuvent donc se tourner vers la stratégie de l'adossement ce qui signifie, en clair, prendre le contrôle de l'administration d'un autre établissement par une succession de rapprochements. En plus d'être souvent le signe avant-coureur d'une "vraie" fusion, ce procédé est anti-démocratique, notamment pour les représentants étudiants qui n'ont donc plus qu'une voix dans un conseil dirigé par une autre structure dans laquelle ils n'ont pas de voix. Ces adossements sont aussi très opaques et ne sont pas entreprises dans la perspective d'une amélioration des conditions d'étude des étudiant·e·s.

## **II. d. Taille critique**

Le concept de « taille critique » est, au départ, essentiellement invoqué au niveau universitaire : une grande institution bénéficie d'une plus grande visibilité de son enseignement et de sa recherche, attirant dès lors étudiant·e·s, chercheur·se·s, professeur·e·s et investisseur·e·s. Il s'agit donc d'atteindre la « taille critique » qui permettra à l'université de conjuguer son souci de qualité avec ce souci de visibilité. Cet argument se comprend en partie au regard du contexte concurrentiel dans lequel évoluent des universités comparées les unes aux autres dans des classements internationaux prétendant mesurer leur « qualité ». Une université fusionnée aurait alors la taille critique qui lui permettrait de rivaliser avec les plus grandes universités de ce monde. Dans la même optique, les fusions permettraient aux universités d'avoir

toujours la taille minimale pour mener une recherche de qualité, en mettant des énergies éparpillées dans plusieurs centres de recherche différents, au service de projets communs.

L'argument de la «taille critique» est, aujourd'hui, également invoqué pour les Hautes écoles : la « taille critique » devient alors la taille qu'une institution doit atteindre pour éviter tout risque d'avoir, dans une filière, un nombre insuffisant d'étudiant-e-s. La « taille critique » devient alors la taille minimale pour assurer à son institution une certaine pérennité.

En outre, les institutions prennent en considération un nouveau facteur de concurrence : les universités européennes. Ce projet, défendu par le Président de la République française, Emmanuel Macron, a pour ambition de créer des réseaux entre les institutions universitaires des Etats membres de l'UE. La "taille critique" n'est donc plus uniquement une nécessité pour apparaître dans les rankings, mais également un argument à faire valoir pour appartenir au "meilleur" réseau, c'est-à-dire celui qui réunit les universités les mieux classées.

## **II. e. Rationalisation de l'offre d'enseignement**

L'idée de rationaliser l'offre d'enseignement n'est évidemment jamais invoquée par les partisan-e-s des fusions comme un argument en faveur de ce processus. Il n'empêche qu'elle est sur toutes les lèvres, à tel point que chaque fois qu'une volonté de fusionner se déclare, il est précisé par les acteurs qu'elle ne s'accompagnera pas d'une telle rationalisation.

Néanmoins, le regroupement et la fusion des établissements favorisent la réduction du nombre de professeur-e-s, des chargé-e-s d'enseignement, la fermeture des locaux ou des laboratoires. En effet, lorsque des entités fusionnent, il est probable qu'apparaissent des doublons (deux cours identiques, deux locaux ayant la même attribution,...) au sein de la nouvelle entité fusionnée. Malgré la facilité d'accès que ces doublons offrent aux étudiant-e-s, ils ne sont souvent pas rentables, économiquement parlant, pour les gestionnaires. Il est ainsi jugé plus rentable que les étudiant-e-s se déplacent en fonction de l'éparpillement de leurs cours (ou qu'ils fassent leur choix de cours en fonction des cours disponibles près de leur lieu d'habitation). Ainsi, la rationalisation des cours aboutit soit à l'augmentation du prix des études pour les étudiants qui doivent davantage se déplacer, soit à une restriction de l'accès aux cours désirés.

## II. f. Volonté politique

Si nous avons déjà vu que les fusions étaient souhaitées au niveau de l'Europe. Et le monde politique de la Communauté française de mettre en place des incitants au niveau local pour encourager les universités et hautes écoles à fusionner. Ainsi, au niveau des universités, la mise en place des Académies par le décret Bologne fait partie de ce processus : le financement par Académie pour l'année 2016 est un puissant incitant à initier un rapprochement des universités.

En ce qui concerne les hautes écoles, diverses dispositions du décret de 1996 créent des incitants financiers à fusionner puisqu'un bonus est prévu pour les institutions qui décident de fusionner. Toutefois, le gouvernement n'a pas jugé utile d'accompagner ce mécanisme de moyens supplémentaires. Ceci implique qu'en réalité, le montant du bonus provient directement de l'enveloppe fermée dont les hautes écoles bénéficient actuellement. En ponctionnant les bonus sur cette enveloppe, le gouvernement diminue d'autant la part disponible pour les autres institutions et pénalise donc les institutions qui ne fusionnent pas. Ce qui aboutit également, au final, si une majeure partie des institutions joue le jeu du Gouvernement, à ce que les bonus réels se révèlent beaucoup moins importants que les bonus attendus par les institutions.

Le monde politique explique que les fusions constituent l'évolution naturelle et logique de l'enseignement supérieur en Communauté française, argument (par l'autorité ?) que les institutions reprennent en chœur pour justifier les fusions. Il est toutefois impératif de souligner que ces fusions émanent d'une volonté politique qui inscrit l'enseignement supérieur comme un service similaire à tous les autres services marchands. S'il est « naturel et logique », voire même inexorable pour des services marchands soumis à la compétition d'être contraints de fusionner pour des raisons d'économies d'échelle, de rentabilité ou de visibilité, nous pouvons néanmoins nous interroger sur l'assimilation implicite qui est faite par notre monde politique et selon laquelle l'enseignement supérieur serait considéré comme un service marchand.



### III. Regards critiques

#### III. a. Economies d'échelles

Les fusions ont pour objectif d'effectuer des économies d'échelles. Ainsi, une grosse institution coûterait proportionnellement moins cher à une petite institution. Ainsi, il s'agira de ne garder qu'un-e secrétaire ou fusionner les deux cours de philosophie. Cela aura pour conséquence d'avoir un service administratif de moins bonne qualité ainsi qu'une pédagogie moins poussée. En effet, les professeurs ayant deux fois plus d'étudiant-e-s dans leur cours ne pourront plus faire des examens demandant une réflexion plus poussée, des permanences pour l'aide à la réussite ainsi qu'un examen à question ouverte, par exemple. Enfin, les pédagogies de deux institutions peuvent parfois différer, ainsi que la manière de donner cours, fusionner ne permet pas de garder cette richesse pédagogique.

Il est également primordial de pouvoir dégager des fonds afin de pouvoir construire de nouveaux bâtiments prêts à accueillir ces nouveaux-elles étudiant-e-s qui étudient déjà dans des infrastructures dans un piteux état.

On pourrait enfin espérer que les fonds dégagés par les fusions bénéficient en priorité aux étudiant-e-s, en étant dédiés à l'amélioration de leur encadrement, à la lutte contre les barrières à l'accès et à la réussite, etc. Cette préoccupation ne semble toutefois pas être partagée par les institutions d'enseignement supérieur qui préfèrent, dans le climat de concurrence actuel, se battre pour accroître leur visibilité, devenir plus concurrentiel plutôt qu'aider les étudiant-e-s à accéder à l'enseignement supérieur et à y terminer leur cursus avec fruit.

#### III. b. Rationalisation de l'offre d'enseignement

La rationalisation de l'offre d'enseignement constitue du point de vue étudiant LE grand risque des fusions. C'est pourtant une voie que nos établissements menacent de prendre puisque, comme évoqué plus haut, ce serait là la seule manière par laquelle les fusions pourraient véritablement générer des économies.

Comme nous l'avons dit plus haut, ce genre de projet n'est jamais affiché publiquement. Pourquoi ? Imaginons un cas simple : une fusion s'opère entre deux entités et on déplore une réduction manifeste du cadre enseignant. Quel seraient les entités (qui rappelons-le, cherchent à envoyer un signal positif en fusionnant) qui

oseraient dire ouvertement aux professeur·e-s, aux enseignant·e-s, aux étudiant·e-s qu'il y a une réduction de cadre ? Or, il est évident que c'est une perte d'argent de garder l'ensemble du cadre. Mais si les institutions veulent fusionner, elles n'ont pas grand intérêt à jouer la transparence. Avec le temps, on cessera par exemple de remplacer le cadre qui quitte l'institution. Ainsi, il faut analyser la situation non pas dans l'immédiat mais bien dans son déroulement futur probable. Il est évident que ce sont les petites institutions qui feront généralement les frais de cette suppression. Il est évident qu'elles se retrancheront derrière les termes de l'accord qui aura été négocié, quelques années auparavant, s'il s'avérait qu'il n'était pas respecté. Mais une fois que la machine est lancée, ces palabres auront-elles encore un sens?

Le critère de proximité géographique étant l'un des meilleurs garants d'un accès démocratique à l'enseignement, la FEF refusera tout ce qui pourrait amener à une telle rationalisation. La distance géographique tend en effet à créer une barrière à la fois financière et psychologique à l'accès aux études. Il a ainsi été démontré plusieurs fois que lorsqu'une région était géographiquement éloignée d'une université, il en découlait une représentation proportionnellement faible de cette région au sein de la population étudiante. Il en est de même en ce qui concerne les hautes écoles et écoles supérieures des arts : là aussi, la distance géographique engendre des coûts supplémentaires de transport et de logement que l'étudiant·e devra supporter. Or, la FEF s'oppose à toute forme de refinancement de l'enseignement qui entraîne un transfert de coûts vers l'étudiant·e. Même en-dehors de ces coûts, le fait de devoir suivre des cours dans différentes villes représente une perte de temps importante pour les étudiant·e-s qui ne retiendront de leur vie étudiante que les nombreuses heures qu'ils ont passées dans les moyens de transport.

La rationalisation de l'offre d'enseignement pose un autre problème fondamental : elle incite, en créant de plus gros auditoires, à une réduction de l'encadrement pédagogique des étudiant·e-s, alors que celui-ci est déjà largement déficient dans de nombreuses filières. Pour la FEF, un enseignement de qualité est pourtant, entre autres, un enseignement suffisamment encadré. A la vue des taux d'échec et d'abandon, de même que des inégalités sociales devant l'échec, il est pour la FEF inconcevable d'empirer la situation. Peut-être la FEF pourrait-elle alors admettre une forme de rationalisation qui consisterait à réunir deux petits auditoires dans une même commune ? S'il faut rappeler que le nombre de cas concernés est extrêmement rare, nous pourrions probablement admettre une telle configuration, mais il faudrait alors que les économies réalisées soient allouées aux étudiant·e-s, par exemple, en améliorant leur encadrement.

D'un point de vue strictement financier, il faut ajouter que les rationalisations ne présentent pas un grand intérêt pour les universités ou les hautes écoles. En effet, l'enveloppe avec laquelle est financé l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur est une enveloppe fermée, ce qui implique que le montant de cette enveloppe est attribué aux établissements en fonction du nombre d'étudiant·e·s qu'ils accueillent dans l'établissement. Ainsi, plus l'institution accueille d'étudiant·e·s, plus elle reçoit d'argent de la Communauté Française. Une rationalisation aura quant à elle probablement pour conséquence de faire perdre aux établissements des étudiant·e·s, et donc du financement, particulièrement sur les sites où il a été décidé de supprimer certaines filières.

### **III. c. Visibilité : critique de la vision concurrentielle**

Les fusions permettent aux établissements d'atteindre la taille critique nécessaire pour entrer dans la course au meilleur qui caractérise le contexte concurrentiel actuel. Nous déplorons que la logique concurrentielle, qui rythme désormais de plus en plus d'aspects de la vie en société, façonne à ce point le paysage de notre enseignement supérieur (*cfr.* l'argumentaire des positions antérieures de la FEF sur le sujet, notamment la note Lisbonne « All we need is love » du 12 février 2007 et la note rankings précitée). Cet argument, assez souvent invoqué, ne va pas dans le sens de l'intérêt des étudiant·e·s.

On peut, en outre, s'interroger sur le concept de « taille critique » lorsque l'on constate que même lorsqu'on entre dans une logique concurrentielle où l'on accorde de l'importance aux rankings, les universités les mieux classées sont loin d'être les plus grosses universités du monde. A la lecture de l'interview du recteur de l'UCL dans *Le Soir* du 17 mars 2007, on remarque ainsi paradoxalement que les arguments qu'il mobilise pour invalider l'idée d'une université unique en Communauté française sont précisément ceux que l'on pourrait utiliser contre les fusions. Une université unique ne serait, dès lors, selon lui pas nécessairement une des meilleures universités d'Europe ou du monde car « il n'y a pas de corrélation entre la taille et la qualité (NDLR : d'une université), [...] c'est un mauvais argument ».

Quant au projet de la création d'universités européennes, il pose beaucoup de problèmes et d'interrogations. En effet, le but annoncé par le Président Emmanuel Macron est de permettre la circulation des étudiant·e·s dans l'Union Européenne pendant leur cursus et de favoriser un brassage culturel. Or, ce phénomène est déjà

facilité par le programme Erasmus. Dès lors, on est en droit de s'interroger sur les réelles motivations du projet.

Le coût pour les étudiant·e·s reste une interrogation majeure. On peut, en effet, penser que le minerval dont les étudiant·e·s devront s'acquitter pour s'inscrire dans un tel réseau ne sera pas le même que celui des universités belges. Or, le coût des études est très disparate d'un pays à l'autre et même d'une institution à une autre au sein d'un même pays. Quelles sont les sacrifices que les universités belges seront prêtes à faire, en terme de coût social, pour appartenir à des réseaux prestigieux ?

Une autre question importante est celle de la langue d'enseignement puisque l'idée de donner les cours dans la langue locale de chaque pays va à l'encontre de l'argument du brassage culturel.

Il y a aussi la question du grade et du diplôme obtenu par l'étudiant·e à l'issue de son parcours puisque qu'il n'existe aucun diplôme européen.

Cette série d'interrogation apporte une certitude : le flou qui entoure ce projet et le manque d'information dont nous disposons discrédite l'argument "universités européennes" utilisé pour justifier les fusions. Pire, un tel argument sert le projet de réseaux universitaires européens. Or, nous ne savons pas quelle solution sera retenue pour le mettre en pratique et l'une d'elles consiste en la création de "campus européens" avec des implantations dans chaque pays. Une telle solution provoquerait une concurrence sans précédent pour les universités "nationales".

### **III. d. Diversité ou stratification de l'enseignement et de la recherche ?**

Quelles que soient les disciplines concernées, il existe, dans nos institutions d'enseignement supérieur, de nombreuses approches de travail complémentaires qui, selon le degré de différenciation de leurs principes et postulats, peuvent constituer des émanations de diverses « écoles » de pensée, fondées sur des paradigmes différents, qui se retrouvent à la fois dans les recherches que mènent les doctorant·e·s, les professeur·e·s, mais aussi dans leurs enseignements. Loin de constituer un facteur d'inefficacité, cette diversité encourage le plus souvent la vitalité de nos équipes de recherche et permet à nos étudiant·e·s de s'ouvrir à toutes les facettes de leur discipline.

Si on prend le cas des Ecoles Supérieures des Arts, il existe, à ce niveau, un risque important encore au niveau de la qualité de l'enseignement dispensé. Dans ce genre de filières, l'étudiant·e choisit son école en fonction de sa pédagogie, son enseignement, ses pédagogues.

Dans le cadre de fusion, il se poserait indéniablement la question des projets pédagogiques des écoles fusionnant. Les projets des écoles supérieures des arts sont souvent diamétralement opposés, qu'en serait-il alors de la qualité d'une école qui devrait avoir un projet pédagogique satisfaisant tout le monde ? C'est de l'ordre de l'impossible et ça mènera fort probablement à la disparition des particularités de chacun et de ce qui fait la richesse de la Communauté française aujourd'hui par ses ESA : une représentation de toutes les tendances ou, du moins, de bon nombre de pistes artistiques différentes.

Un risque majeur du processus de fusion, tel qu'il est pensé à l'heure actuelle et qui implique des acteurs de tailles diverses, est de voir les institutions dominantes de chaque académie imposer leurs modèles institutionnels, d'enseignement et de recherche à leurs partenaires plus ou moins consentants, et de réduire d'autant leur diversité. Il est d'ailleurs paradoxal de constater qu'à l'heure actuelle, en tout cas lorsque les candidats à la fusion présentent des recoupements, les plus petits, pourtant censés récolter la majorité des fruits d'une fusion en terme d'économies d'échelle, de notoriété internationale ou de taille critique, sont souvent les plus critiques, tandis que le partenaire dominant est, en général, celui qui porte la fusion.

Ces éléments nous confortent dans notre crainte de voir progressivement les spécificités de certaines de nos universités systématiquement démantelées au profit de leurs composantes dominantes, qui pourraient ainsi asseoir leur puissance relative. Ce phagocytage des petites institutions, basé sur une volonté politique et les aspirations de grandeur des dirigeants des universités complètes, n'a rien à voir avec une quelconque politique de qualité de l'enseignement ou de la recherche. Il ne peut mener qu'à une stratification progressive de notre enseignement supérieur, entre des cœurs d'institution – les universités complètes – et la périphérie – les actuelles facultés universitaires – avec des conséquences sur les inégalités territoriales.

Signalons à ce sujet qu'aux Etats-Unis, cette logique est déjà pleinement opérationnelle dans le cadre des universités publiques, qui regroupent en un ensemble unifié des composantes autonomes de niveaux inégaux, aussi bien en ce qui concerne l'enseignement et la recherche. Ainsi, si la notoriété de l'Université de Berkeley, ou plus

précisément l'implantation de l'Université de Californie à Berkeley est bien assise, qui connaît par contre l'université de Californie à Davis ?

### **III. e. Clivages fondés sur piliers**

Les établissements ont été constitués, à une exception près, sur la base des clivages idéologiques historiques de la société belge. Ainsi, nous voyons naître le réseau catholique et le réseau libre.

Lors de la création des Hautes écoles en 1995, la situation avait déjà été similaire, les regroupements des anciens instituts d'enseignement supérieur s'étant faits sur base de réseaux.

Outre les problèmes de pertinence historique que pose ce type de situation, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, nous déplorons l'absence générale de réelle réflexion sur la structure optimale de l'enseignement en Communauté française dans ce genre de débats au profit d'un énième témoignage de l'archaïsme sclérosant dominant les relations entre établissements.

Depuis le Décret Paysage naît une volonté de créer des pôles géographiques regroupant donc les établissements d'enseignement supérieur en fonction de leurs régions. Ces pôles géographiques sont équivalents aux pôles économiques de la région bruxelloise et wallonne.

En effet, même à supposer que les fusions soient désirables, il y a fort peu de chances que les fusions optimales soient celles que l'on réalise sur base des réseaux.

### **III. f. Rapidités et Transparence**

Depuis le début de l'année, nous assistons à une accélération notable des processus de fusions, aussi bien pour les hautes écoles que pour les universités.

La plupart de ces projets donnent ainsi l'impression de se dérouler dans un climat de précipitation. Une manière de tenter de passer outre le faible enthousiasme de la base de ces institutions, c'est-à-dire le personnel et les étudiant-e-s.

En-dehors de ce qu'on peut penser des fusions, n'est-ce pas regrettable que ce qui, en toute logique, aura des conséquences importantes pour l'avenir de l'établissement

d'enseignement supérieur, soit décidé à la va-vite? Les institutions qui fusionnent devraient impérativement prendre le temps de concerter correctement tou-te-s les acteur-trice-s de leur établissement, elles devraient prendre le temps de s'interroger réellement sur la pertinence de se jeter aveuglément dans ce processus. Comment peut-on espérer un bon résultat, dans la mesure où quelque chose de bon pourrait sortir de ce processus, en négligeant les négociations? Ne peut-on pas demander aux autorités de ces établissements de penser en priorité à l'avenir de leur institution plutôt qu'à leur prestige ou à la manière dont on se souviendra d'elles après leur départ ?

De plus, nous remarquons que les autorités des établissements sont rarement transparentes avec les représentant-e-s étudiant-e-s. Ceux-ci jouent sur les divisions afin d'accélérer le processus. Ce manque de transparence peut se faire en ne permettant pas aux étudiant-e-s de siéger dans les instances où sont votées les fusions, en donnant des informations différentes dans les instances des établissements. Afin de pouvoir réellement remplir leurs missions, les conseils étudiants doivent avoir accès à une pleine information.

### **III. g. Représentation étudiante**

Les fusions n'offrent aucune garantie quant à la représentation des étudiant-e-s.

Le décret participation n'envisage, en outre, pas le cas d'universités fusionnées. En termes de moyens, il pourrait pourtant y avoir des conséquences négatives pour la représentation étudiante. Le décret participation n'exige ainsi pas que l'institution universitaire mette à disposition des locaux pour chaque site de l'université fusionnée. En ce qui concerne, par ailleurs, le personnel mis au service de la représentation étudiante, alors que, par exemple, l'AGL a droit actuellement à 1,5 ETP (0,5 ETP par tranche de 10000 étudiant-e-s entamée), la représentation étudiante de la nouvelle université après fusion aurait droit à... 1,5 ETP (au lieu de 3 ETP si on cumule celles des FUCAM, FUSL, UCL et FUNDP). Il en va de même pour les budgets des représentations étudiantes car le subsidie plancher.

En ce qui concerne les Hautes Ecoles, il n'y a aucune disposition leur accordant du personnel. Par contre, les Conseils Etudiants touchent leurs subsides en enveloppe ouverte. Il s'agit d'un montant fixe de 10% des subsides du Conseil Social. Le problème ne sera pas financier. Du point de vue des moyens humains, le besoin en personnel sera plus élevé après fusion qu'avant mais ils n'auront toujours droit à rien. Aucune

garantie de posséder un local par implantation n'existe actuellement et ce problème va s'accroître encore après fusion. Rien n'est prévu dans le décret pour la transition et la représentation étudiante dans la première année des entités fusionnées. Des difficultés entre CE de cultures différentes vont aussi se créer et risquent d'affaiblir (en la divisant) la position étudiante.

Il faut ajouter que, pour nous, le fait de fusionner ne correspond pas à des économies d'échelle pour une représentation étudiante. Le fait de représenter des étudiants localisés sur plusieurs sites nécessite des antennes sur chacun des sites pour prendre en compte les situations de chaque implantation, les problèmes particuliers que les étudiant·e·s rencontrent. En outre, si les délégué·e·s étudiants veulent être les plus représentatifs possibles, il paraît logique de prévoir un mécanisme de représentation minimale de chaque site au sein des organes de gestion de l'établissement.

Malgré tout, le gros risque des fusions pour la représentation étudiante reste de voir celle-ci affaiblie par une forte difficulté à mobiliser et à informer des étudiant·e·s éparpillé·e·s sur différents sites.



## IV. Conclusion

L'ensemble des arguments développés dans cette position sont tissés autour d'un principe cher aux étudiant-e-s : la qualité de l'enseignement.

En effet, en mettant en mouvement le principe de rationalisation - qui implique la diminution d'encadrement des étudiant-e-s et l'homogénéisation de l'enseignement et de la recherche -, c'est vers un enseignement de moindre qualité que l'on se dirige.

En-dehors des critiques que l'on puisse faire sur la manière dont il se déroule, sa rapidité et sa logique de pilarisation, ce processus se fonde sur une logique concurrentielle, et non une vision humaniste, qui n'apporte aucun bénéfice aux étudiant-e-s et, plus généralement, à la société.

La problématique des fusions est actuellement entièrement absente du débat public. Tout juste présente-t-on dans les médias toute nouvelle fusion (ou projet de fusion) avec un certain enthousiasme. Discute-t-on pour autant des fondements des fusions ? Des buts qu'elles poursuivent officiellement et officieusement ? Nous ne le pensons guère et le regrettons.

Cette évolution du paysage de l'enseignement supérieur doit pourtant poser question. Elle risque, de manière irrévocable, de marquer un recul du point de vue de la qualité des études et de la démocratisation de l'enseignement supérieur.